



Le val d'Allier est l'élément naturel structurant du département de l'Allier qui porte son nom. Dans la mesure où la rivière est quasiment entièrement auvergnate (elle traverse la région sur plus de quatre cents kilomètres du sud au nord, de Langogne en Lozère, au bord de la Haute-Loire, jusqu'au Veurdre dans l'Allier), on peut considérer qu'elle est tout autant structurante pour la région Auvergne dans son ensemble. C'est un rare cas en France de grande rivière infra-régionale, caractéristique importante à prendre en compte.

1. SITUATION

À cheval sur les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, l'ensemble de paysages du Val d'Allier correspond à la partie élargie de la rivière depuis la sortie des défilés du Val d'Allier (ensemble 9.01) jusqu'à la sortie de la région Auvergne. Il traverse la Grande Limagne et les plaines des Varennes (6.01), l'ensemble de paysages de la Forêt et bocage du Val d'Allier Vichyssois (5.06), celui des Bois Noirs et de la Montagne bourbonnaise (2.01), ainsi que le Forterre (6.04), la forêt et le bocage bourbonnais (5.01) et la Sologne bourbonnaise (5.04). Bien que présentant tout au long de son cours des caractéristiques communes, les ambiances paysagères varient sensiblement du sud au nord.

Cet ensemble appartient à la famille de paysages : 8. Les vals et grandes rivières de plaine.

Les unités de paysages qui composent cet ensemble : 8.01 A Allier de Pont-du-Château / 8.01 B Allier de Crevant-Laveine / 8.01 C Allier de Hauterive / 8.01 D Lac d'Allier / 8.01 E Ville de Vichy / 8.01 F Allier de Saint Germain-des-Fossés / 8.01 G Méandres de Bessay et de Châtel-de-Neuvre / 8.01 H Ville de Moulins / 8.01 I

Allier de Villeneuve / 8.01 J Forêt d'Apremont / 8.01 K Allier du Veurdre.

2. GRANDES COMPOSANTES DES PAYSAGES

2.1 UNE VALLÉE PLATE, ESPACE DE DIVAGATION POUR LA RIVIÈRE

Le trait marquant du paysage physique de la vallée de l'Allier est sa platitude. Son orientation correspond à la faille bordière de la Limagne dans le sens nord-sud. Sa pente est très faible sur ce tronçon : environ 0,1 %. Les cotes extrêmes sont, au sud à Vichy, 260 mètres et, au nord à Moulins, 210 mètres. Cette spécificité physique entraîne une lenteur de l'écoulement des eaux et par suite une faible force de creusement et de charriage, à l'exception des épisodes de crues. La faiblesse de la pente empêche la rivière d'entailler un lit profond et rectiligne. Elle sinue entre bancs de sable et gravières. Elle dessine de larges méandres qui progressent au gré du courant et des crues. Ces dernières coupent, dessinent, sculptent un nouveau lit à chaque épisode et abandonnent l'ancien cours : ce remaniement perpétuel et naturel constitue la richesse essentielle du paysage du Val d'Allier.

8.01



La ripisylve de l'Allier depuis le belvédère de Chatel de Neuve

2.2 LA DIVAGATION DE L'ALLIER ET SES VESTIGES

Les cartes de 1750 montrent que le cours de l'Allier était alors en tresses, qu'il n'était pas constitué comme aujourd'hui d'un chenal unique. À partir de 1860, le cours est devenu plutôt linéaire comme aujourd'hui. De nombreux vestiges ou situations étranges résultent aujourd'hui de cette histoire mouvante.

2.3 INDICES HUMAINS DE DIVAGATION DE L'ALLIER

Intégrer l'humain dans la nature permet de réinterroger l'histoire locale du point de vue du rapport des hommes à leur environnement. Au bord de l'Allier, à plus ou moins longue distance des rives, on retrouve de nombreux indices d'activités ou de formes d'aménagement liées à la rivière : une *rue du port* dans un bourg au milieu des champs ; les vestiges d'un port ; du petit patrimoine issu de l'histoire locale de la batellerie ; des toponymes relatifs aux *boires*, bras morts ; des boires isolées qui témoignent de la présence d'un port disparu ; des talus d'anciens bras de la rivière, éloignés de celle-ci mais que l'on peut dater avec des cartes anciennes... Un système complexe de signes, peu perceptibles pour l'œil non averti, apparaît progressivement. Tous ces indices

mis bout-à-bout, c'est tout l'espace de mobilité de l'Allier qui apparaît clairement. Mettre en évidence ces traces nous permet d'appréhender peu à peu la grande particularité de l'Allier : sa *divagation*.

2.4 SITUATIONS TERRITORIALES ÉTRANGES, RÉSULTANTES DE LA DIVAGATION DE L'ALLIER

Abrest coupée en deux

Au sud de l'agglomération de Vichy, Abrest est la seule commune qui s'étend sur deux côtés de la rivière. À cause de la divagation historique de l'Allier, une petite partie de la commune se trouve séparée de la partie principale. Aucun pont ne relie les deux. C'est une *situation étrange* qui rappelle celle, un peu opposée, du village de Saint-Santin dans la Châtaigneraie cantalienne, divisé en deux par la frontière entre les départements de l'Aveyron et du Cantal. «Opposée», car dans ce cas la frontière a eu un effet de démultiplication pratique : deux mairies, deux églises, etc. (cf. 7.04)

Créchy coupée en deux

L'église de Créchy n'est plus en croix. Une partie a été arrachée par la rivière à l'époque où l'Allier passait au pied. La limite communale d'aujourd'hui est celle de la rivière de 1800. Un bout de la commune se retrouve sur l'autre rive.

La cistude de l'aérodrome

Les boires sont des bras morts de l'Allier, vestiges et témoins de sa divagation au cours du temps. Ce sont des milieux humides d'eau stagnante. La boire des Carrés est un Espace Naturel Sensible (ENS) défini par le Conseil Général. C'est un vestige du cours de l'Allier tel qu'il était vers 1945. Cette boire se trouve aux portes de l'agglomération de Vichy, prise entre diverses infrastructures construites ces cinquante dernières années. Cependant sa qualité écologique est restée importante. Elle a pour particularité de servir de limite à l'aérodrome de Vichy. La Cistude d'Europe (espèce de tortue autochtone qui bénéficie à l'échelle nationale d'une protection intégrale), présente dans la boire, se reproduit dans des zones sableuses sur les bords de l'aérodrome. La présence de l'aérodrome préserve ces espaces de reproduction de la fréquentation humaine et de grandes transformations irrémédiables.

Les jardins potagers dans le bras mort du Sichon

La route départementale 558 qui permet de sortir de Vichy par le nord est bordée du côté de l'Allier par une zone commerciale (grands parkings et bâtiments en «boîtes à chaussures») et de l'autre côté par une grande zone de jardins potagers. Les jardins potagers ont été installés dans un espace vestige du Sichon qui



Boire et Allier à Saint-Germain des Fossés

se jette dans l'Allier un peu en amont : un bras mort comblé presque entièrement. Les jardins et le bras mort participent de l'entrée de ville.

2.5 ÉVOLUTION RÉCENTE DES RAPPORTS DES HOMMES À LA COMPOSANTE « DIVAGATION »

L'arrêté de biotope de l'Allier

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APB ou APPB), est un arrêté, pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

Un arrêté de biotope a été pris pour protéger les habitats sur l'espace de mobilité de l'Allier en 2011, ceci pour préserver d'une part les espèces protégées occupant ce milieu (Oedicnème criard, héron bihoreau, campagnol amphibie, cistude d'Europe, lézard des souches, cuivrés des marais, marsilée à quatre feuilles...) en lien avec la réserve naturelle nationale du Val d'Allier et d'autre part les ressources en eau potable de la nappe alluviale de l'Allier. C'est un secteur propice aux activités agricoles et forestières qui doivent désormais évoluer pour développer des pratiques appropriées à la préservation de ces milieux : pour le retournement des sols, le sursemis, la mise en culture de nouvelles terres, les traitements phytosanitaires, les amendements, les dépôts de gravats, de déchets végé-

taux ou autres, plantations forestières non autochtones, comblements des dépressions, bras morts et zones humides...

Il y a une quinzaine d'années, pour montrer l'exemple, le Conservatoire des Espaces Naturels achetait des parcelles pour les laisser à la divagation de l'Allier. Aujourd'hui, après avoir longtemps agi par enrochement et artificialisation des berges, on restaure de plus en plus les espaces de divagation.

Le principe sur lequel l'arrêté se fonde est simple : tout ce qui empêche la divagation de l'Allier accentue le creusement de son lit. Tout point dur (enrochements, piles de ponts par exemple) a pour conséquence cette accentuation. L'Allier a besoin de matériaux à transporter pour équilibrer son cours. Si on l'empêche d'éroder les rives comme elle le fait naturellement pour divaguer, elle creuse son lit et s'enfonçe progressivement. Le niveau de la nappe alluviale baisse alors en même temps que les ressources en eau potable. Environ 60% de l'eau potable des bourbonnais provient des puits de captage situés le long de la rivière. L'arrêté de biotope allie donc des problématiques naturalistes à celle des ressources en eau potable.

Les gravières du bord de l'Allier : le seul espace où la divagation de l'Allier pose problème

L'exploitation des gravières dans l'espace de mobilité des cours d'eau est interdite, et les der-

nières en exploitation arrivent à la fin de leur autorisation. Si les plans d'eau des anciennes gravières font partie du paysage, ils n'en posent pas moins des difficultés de gestion de l'espace de mobilité. En effet la capture d'une gravière par la rivière est susceptible d'entraîner un piégeage du transport solide (sur une durée proportionnelle au volume de la fosse à combler) ralentissant le retour à un profil d'équilibre de la rivière. Ce constat ne doit pas être généralisé à l'ensemble des anciennes gravières. C'est une analyse au cas par cas qu'il faut conduire, l'objectif principal étant bien de rouvrir l'espace de mobilité chaque fois que c'est possible, une rivière mobile étant par définition une rivière en équilibre, génératrice de biodiversité et de paysages variés. C'est un des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Allier aval.

L'Allier mobile et les infrastructures routières

L'accès difficile à ses berges est un atout pour l'Allier. Il est pourtant parfois nécessaire de pouvoir le voir pour s'approprier les problématiques qui lui sont propres.

La réalisation du contournement de Vichy est en cours aujourd'hui. L'emplacement d'un nouveau franchissement de la rivière est sujet à débat. Si un pont a une portée symbolique (reliant deux rives) ou paysagère, la mise en place d'une telle infrastructure sur une rivière mobile

8.01



Zone de captage au bord de l'Allier à proximité du Veudre



Ancienne gravière aujourd'hui en eau à Saint-Germain des Fossés, au loin la plate-forme ferroviaire

comme l'Allier, nécessite études, concertation et vigilance particulière pour garantir la divagation de la rivière. C'est en effet un parti environnemental et paysager à privilégier, qui peut également permettre une valorisation de l'ouvrage en question. (cf. exposition *Sur les traces de l'Allier*, dépliant d'information édité par le Conservatoire des Sites de l'Allier, 2008)

Les zones de ponts et les champs de puits de captage

Le site d'un pont est synonyme de renforcement artificiel des rives. C'est près de ces renforcements que sont installés les champs de captage de l'eau potable, car ils y sont protégés des divagations de la rivière. Une bonne partie de l'alimentation en eau potable des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme est dépendante de la nappe alluviale de l'Allier. Avant le pont de Veudre par exemple, sur la rive gauche, deux puits ont été installés dans un pré. Ils sont camouflés sous de petits monticules de terre au dessus desquels dépassent des cylindres de béton d'un mètre de haut. Sur un monticule plus imposant a été construite une « maisonnette » technique. Autour du pré non pâturé, un grillage à double torsion a été installé pour éviter les intrusions. Une forme de paysage construit inhabituel résulte de ces installations techniques. À tel point que ces « zones de ponts de l'Allier » peuvent être considérées comme des motifs paysagers de l'ensemble de paysages. Les puits de captage sont répartis sur une dizaine de zones, très proches du lit actuel. L'eau prélevée en ces endroits est moins soumise aux pollutions diffuses d'origine agricole et bénéficie également d'un effet de dilution par les eaux d'infiltration de la rivière, ces deux facteurs contribuant à des eaux de meilleure qualité.

2.6 LES RARES ACCÈS VISUELS À L'ALLIER : LES BELVÈDÈRES ET LES PONTS

On ne peut pas facilement accéder au cours de la rivière, physiquement autant que visuellement. En raison de sa divagation, et depuis la fin de l'époque de la batellerie, il n'y a que peu de points de contact entre elle et les activités humaines. L'Allier n'est que rarement visible. Les points de vue spectaculaires comme ceux des belvédères de l'église de Châtel-de-Neuvre, de la forteresse de Billy ou de la ferme d'Embraud vers Château-sur-Allier par exemple (cf. ci-des-

sous : La locaterie d'Embraud) sont d'autant plus célèbres qu'ils sont rares.

Les ponts sont peu nombreux. La difficulté d'accès rend la rencontre avec la rivière précieuse. Le pont de Billy, le pont de Veurdre... sont de rares points de vue sur l'Allier depuis la route. Le pont de Veurdre, donne accès à l'image de « rivière sauvage » qui fait la renommée de l'Allier. Les bancs de sable qui divisent la rivière en plusieurs bras et les îles régulièrement inondées colonisées par une végétation spontanée donnent une impression immédiate d'éloignement et d'exotisme.

2.7 PONTS HISTORIQUES ET HISTOIRES DE PONTS

Les ponts sur l'Allier sont des concentrations d'histoires plus ou moins anciennes, parfois même des points de focalisation d'intérêts divergents sur le territoire. Deux exemples très différents :

Ouvrage d'art : le Pont Boutiron

Le pont qui permet la traversée de l'Allier au nord de Vichy, dit « pont Boutiron » a été construit en 1913 par l'ingénieur Eugène Freyssinet. C'est une de ses premières œuvres avec le pont de Châtel-de-Neuvre et le pont du Veurdre construit sur l'Allier en 1911-1912 et détruit en 1944. Il est fait de trois arcs en béton de 67, 72 et 67 mètres de long. Son état de conservation est parfait. Alors que beaucoup se défiaient du béton au début du 20^e siècle, Eugène Freyssinet a ouvert de nombreuses voies en faisant du béton le principal matériau de construction du siècle. Le pont Boutiron, avec ses arcs qui ressemblent à des arcs métalliques, témoigne du désir de substitution par Freyssinet du métal par le béton dès ses premiers travaux.

Le pont de Moulins et le désir d'un deuxième pont

Le pont de Régemortes, unique pont de Moulins qui permet de traverser l'Allier, date du 18^e siècle. Il est utilisé par les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Un autre pont, ferroviaire, est plus récent. Dans le cadre du déclassement de la route nationale 9, le pont routier franchissant l'Allier à Moulins a quitté le domaine de l'État pour être remis à la commune. Son caractère unique et indispensable le classe dans les principaux objets de débat et de discussion de la population. D'autant plus qu'il est le lieu cé-



Pont de Billy



Pont sur l'Allier à Vichy



Nationale 7 à Yzeure

8.01

lèbre des embouteillages de Moulins.

Le désir d'un deuxième pont est grand. RFF ne veut pas se dessaisir du pont ferroviaire de l'ancienne ligne Moulins-Montluçon abandonnée depuis des dizaines d'années pour le transit des voyageurs mais réutilisée pour l'acheminement de la matière extraite des carrières de quartzite de Meillers (cf. 5.01). Un tronçon est utilisé pour un vélo-rail. Une hypothèse avait été émise de reconvertir la voie en voie verte.

2.8 LA «NATIONALE 7», UNE «ROUTE 66» À LA FRANÇAISE

La route nationale 7 est un mythe. C'est peut-être l'équivalent pour les français de ce qu'est la route départementale 66 pour les Américains. C'est l'expression «mythologique» des congés payés. Elle permettait la descente des vacanciers du nord vers la Provence et la Côte d'Azur. Beaucoup de films en montrent des images anciennes, avec les alignements d'arbres qui l'ombrageaient. L'Allier était un passage obligé le long de cette descente vers la Méditerranée. Aujourd'hui, la route a progressivement perdu son caractère légendaire. Les arbres ont été très largement abattus pour des raisons de sécurisation ou d'élargissement des voies. À l'arrivée des agglomérations, des zones d'activités ou des zones commerciales sont apparues. L'observation de ces transformations et de cette évolution dans le temps peut donner un aperçu concentré de l'évolution de nos modes d'amé-

nagements et de nos modes de vie durant le 20^e siècle. L'histoire de l'avènement des congés payés s'accompagne de celui de l'automobile qui a envahi notre mode de vie et la manière dont on conçoit et fabrique notre environnement ordinaire.

La route nationale 7, historique est progressivement mise à 2 x 2 voie, morceau après morceau, comme par exemple entre Trévol et Moulins où elle a été élargie en arrivant sur l'agglomération de Moulins puis contourne l'agglomération. Des locaux commerciaux sont à l'abandon. Au niveau de la « nouvelle » déviation, à l'entrée nord de l'agglomération, un « nouveau » pôle commercial de 38 hectares est en projet sur des terrains agricoles et naturels. L'histoire de l'élargissement de la route illustre l'impact fort des voies d'accès sur les politiques d'urbanisme des territoires desservis et traversés.

2.9 LA RICHESSE MAL CONNUE ET MAL-MENÉE DES ESPACES DE COTEAUX VARIÉS QUI BORDENT LE VAL D'ALLIER

Exemple des boutons thermophiles confrontés à l'urbanisation près de Vichy

Les boutons thermophiles sont de petites buttes en bord de Limagne sur lesquelles on trouve des lambeaux de pelouses calcaires (pelouses sèches), milieux très attractifs pour un certain nombre d'espèces protégées de plantes et d'insectes. Ces milieux qui peuvent faire partie du réseau Natura 2000, ont été histori-

quement exploités : pour la vigne, comme celui d'Ebreuil par exemple, où le coteau sillonné d'anciens murets domine le bourg ; pour l'arboriculture comme à Gannat. La plupart de ces coteaux calcaires ont été délaissés. Ils sont entrés récemment dans la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par le Conseil Général. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier est fortement impliqué dans la connaissance, la préservation et la gestion de ce réseau de sites.

Dans l'agglomération de Vichy, dans la zone du Creuzier, une série de boutons forme une sorte de *continuité biologique fragmentée*, favorable notamment à « l'espèce phare » des coteaux calcaires, l'Azuré du serpolet (petit papillon bleuté de la famille des Lycaenidae). L'espèce y a été observée et étudiée récemment par le CEN Allier. « Elle ne pond que sur le thym ou l'origan ». « La réussite de sa reproduction est liée à la présence sur le site d'une fourmi du genre *Myrmica* qui nourrit les chenilles en échange de miellat ». « Elle exige des échanges réguliers d'individus entre différents sites proches ». Elle vit donc en *métapopulation*. Il faut que certains individus puissent circuler entre chaque taches de colonisation. Sur les coteaux de Gannat, fortement urbanisés, les couloirs biologiques entre les sites ont été coupés et les populations de ce papillon sont en baisse. Sur les boutons du Creuzier, le réseau de sites fonctionne encore relativement bien. La présence du papillon dans ces milieux est importante car c'est une sorte de « clé » ou « d'indice de lecture » qui montre leur état de préservation ou leur niveau de dégradation. Cependant, à proximité directe de l'agglomération de Vichy, ils subissent aujourd'hui deux formes de pression : le développement de la culture du maïs dans les champs et l'expansion urbaine. Des préconisations pour préserver le réseau de sites ont été fournies par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de l'agglomération vichyssoise. Mais la zone fait l'objet de travaux d'assainissement qui préparent une urbanisation à venir.

Par son passé agricole, l'espace de la zone du Creuzier s'est organisé en habitat dispersé. Cette dispersion est une spécificité locale. L'église de Creuzier-le-Vieux est isolée dans les vestiges du petit village, rattrapé par l'urbanisation récente. Parfois, un hameau est plus gros que le bourg lui-même. Le CEN Allier a constaté



Button thermophile à proximité de Creuzier

aujourd'hui que cette forme dispersée de l'urbanisation ne gêne pas le papillon notamment parce qu'elle préserve la coexistence entre urbanisation et continuités biologiques. Les espèces les plus rares sont souvent celles qui requièrent les conditions les plus particulières. L'urbanisation rapide en cours tend à connecter les zones habitées entre elles. Entre les boutons, les zones plates sont faciles à urbaniser. Des hameaux se rejoignent. Les haies plantées à l'issue du remembrement ont disparu. Ainsi, les conditions propices pour le maintien de la métapopulation de l'Azuré du serpolet se sont dégradées. (Source : *la lisette*, lettre d'information annuelle du Conservatoire des Sites de l'Allier, avril 2011). Outre l'Azuré, espèce emblématique, l'ensemble des boutons thermophiles abrite de nombreuses espèces spécialisées et à fort enjeu patrimonial. C'est le cas par exemple des orchidacées (*Epipactis microphylla* ou *E atrorubens* – cette dernière étant en danger critique d'extinction en Auvergne). Chez les reptiles, des espèces telles que la vipère aspic – en forte régression dans le nord de la région – affectionnent particulièrement ces types d'espaces. Des cortèges d'insectes inféodés à ces coteaux secs peuvent également comprendre des espèces rares ou en régression (par exemple le marbré de vert ou certains Thècla, tel le Thècla du prunier).

Le rôle indispensable de ces continuités pour la préservation de la biodiversité est aujourd'hui connu. Le maintien de couloirs biologiques est au cœur des enjeux du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) qui définit un maillage de « trames vertes et bleues » assurant une connexion entre les milieux. En limitant l'extension de l'urbanisation, ces coupures vertes auront aussi inmanquablement un impact paysager important.

L'exemple de l'évolution récente des coteaux de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Sur le coteau qui domine la vallée de la plaine où la Sioule se dirige vers sa confluence avec l'Allier, près de Saint-Pourçain-sur-Sioule, un agencement chaotique d'éléments constitue le paysage des coteaux : une grande culture de vignes, entrecoupée par une enclave de plantations de cèdres, est traversée par une ligne à haute tension. Sur une butte entourée de forêts, une grande demeure domine légèrement les champs de céréales au milieu desquels de gros silos ont été construits pour stocker le



Pacages humide le long de l'Allier à proximité du Veudre

grain. Sur une autre partie du coteau, sèche et peu productive, une zone a été malgré tout mise en culture. Cette mosaïque disparate illustre bien le sens d'évolution de cet espace de transition entre le bocage et la plaine céréalière de Limagne.

2.10 L'OCCUPATION DES SOLS DU VAL D'ALLIER EN FONCTION DE LEUR QUALITÉ AGRONOMIQUE ET DE LEUR CARACTÈRE INONDABLE

Schématiquement, l'occupation des sols du Val d'Allier dépend de deux facteurs primordiaux :

- La qualité du sol : de très bonnes qualités agronomiques sur les sols limoneux et des aptitudes médiocres sur les dépôts fluviaux. Si les sols récents, constitués de sable et de graviers, sont peu propices à l'exploitation agricole, ils accueillent cependant une flore spécifique ;
- Les zones urbanisées et les principales voies de communication ont été rejetées en dehors de la zone inondable.

Ces deux facteurs ont conditionné une organisation territoriale sous forme de bandes parallèles au cours de la rivière, que l'on peut schématiquement réduire au nombre de trois :

1. Un cordon boisé, de largeur variable, qui recouvre la majorité des zones de dépôts récents en zone inondable. Ces espaces boisés constitués de saules, peupliers, frênes, aulnes, constituent des masses denses

opaques, accompagnées par un sous-bois impénétrable et sombre. De nombreuses peupleraies renforcent et densifient ce cordon boisé. C'est cette zone épaisse et sauvage qui constitue, sur de longs tronçons, l'image de l'Allier, vue de l'extérieur.

2. Sur l'ensemble de paysages du Val d'Allier, le mode d'exploitation et de mise en valeur agricole conditionne la variété du paysage et y participe. De grands secteurs de cultures et d'élevage sont organisés en grands champs ou en système bocager. Limités par les boisements alluviaux et par les versants des coteaux qui encadrent la vallée, ils constituent des espaces relativement ouverts. Les terrasses, selon leurs aptitudes agronomiques, présentent par alternance des prairies bordées par une trame bocagère plus ou moins dense à base de chênes et des secteurs de culture (maïs, céréales) bordés de haies, le tout entrecoupé de bosquets. C'est au-delà de Vichy, dans le secteur de Billy, que la plaine de l'Allier s'élargit et reçoit de vastes cultures céréalières. Accompagnée de ses boisements, la rivière se dissimule et disparaît des regards. Le système bocager reprend un peu plus au nord. C'est un système de production basé sur l'élevage allaitant de vaches charolaises et d'ovins de plein air qui contribue à la permanence de la prairie.
3. Les grandes voies de circulation ont été implantées de part et d'autre de la vallée sur les terrasses non inondables.

8.01

3. MOTIFS PAYSAGERS**3.1 LES BOIRES**

Elles correspondent à des bras morts abandonnés par le cours principal de la rivière. Pousent sur leurs bords de nombreuses plantes adaptées : joncs, saules rouges... Ces marais fréquemment recouverts par les eaux, restent en permanence humides.

3.2 LES TALUS DE RIVIÈRE

La rivière est large de cinquante à cent cinquante mètres et profonde de quatre à cinq mètres au pied des talus. Un talus peut mesurer jusqu'à trois ou quatre mètres au-dessus du niveau de l'eau. Les crues peuvent multiplier par cinq la surface des eaux (cf. exposition *Sur les traces de l'Allier*, dépliant d'information édité par le Conservatoire des Sites de l'Allier, 2008).

3.3 LES PLAGES CAILLOUTEUSES ET SABLONNEUSES

Encombrées d'épaves de bois mort charriées par la rivière, la végétation y est en général inexistante.

3.4 LES ÉTENDUES HERBEUSES

Elles se mettent en place progressivement lorsque l'érosion fluviale les a abandonnées durant quelques années. On rencontre des prairies hautes ou rases, ce qui s'explique par leur contenu floristique et par la pression des bovins.

3.5 LE VERDIAU

Le Verdiau, en patois bourbonnais, est une formation arbustive formée de petits buissons ronds et réguliers. Ce stade d'évolution correspond à l'évolution naturelle d'une prairie sans pression animale. Il se présente sous la forme d'une lande ouverte, parsemée de petits saules rouges et circulaires de deux à quatre mètres de haut.

3.6 LA FORÊT ALLUVIALE

C'est une sorte de forêt vierge des bords de rivière, généralement assez peu exploitée par

l'homme. À son premier stade, l'essence arborescente principale est le saule noir. Il est accompagné par les saules argentés et blancs, et par quelques aulnes (forêt à bois tendre). Les arbres dépassent rarement une cinquantaine d'années du fait du remaniement lié aux crues. Dans un deuxième temps, les chênes et les frênes s'installent (forêt à bois dur) et stabilisent les sols. Les remaniements sont alors extrêmement rares. Le niveau arbustif devient assez dense, envahi d'orties, de ronces et de lianes. C'est le stade ultime d'évolution de la végétation.

3.7 LES GRAVIÈRES ET SABLIERES

L'exploitation des sables et graviers a généré un chapelet d'espaces visibles le long de l'Allier qui jouent un rôle important dans le système de divagation de l'Allier et dans l'expérience physique que l'on peut avoir de la rivière aujourd'hui.

3.8 LES AGENCEMENTS PONTS/CHAMPS DE CAPTAGE DE L'EAU POTABLE/ GRAVIÈRES/INDUSTRIES DIVERSES/SITES D'INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE

C'est un motif paysager complexe. Chaque zone de pont produit forcément son agencement sur la base des quatre autres éléments. Si l'on prend l'exemple du pont Boutiron au nord de Vichy, voilà ce que cela donne : de nos jours, ce pont (conçu par l'ingénieur Eugène Freyssinet) se trouve entre une zone industrielle (Vichy-Rhue) et un campement de gens du voyage, installé sur l'autre rive de l'Allier, derrière une carrosserie, au bord de la rivière, à l'ombre des peupliers et des saules.

4. EXPÉRIENCES ET ENDROITS SINGULIERS**4.1 L'ALLIER EN AMONT DE SAINT-YORRE**

En amont de Saint-Yorre, l'Allier présente un visage qui diffère de l'aval. La rivière y dessine de nombreux méandres anastomosés (nombreuses divisions et connexions d'un cours d'eau en tresses). Ces derniers sont peu visibles car engoncés et noyés dans une large et exubérante forêt alluviale de cinq cents à sept cents mètres de large.

4.2. LES RIVES DE L'ALLIER À VICHY : LE PASSÉ THERMAL

Les rives de l'Allier dans le secteur ancien de Vichy et sur la commune de Bellerive-sur-Allier forment un complexe de parcs (autour des thermes, le parc des rives de l'Allier, le parc des Célestins...) et de zones sportives (sur la rive gauche, golf ancien, hippodrome de Vichy...). Ce complexe résulte très largement du développement passé de la ville par l'activité thermique. L'organisation résultante d'espaces ouverts et plantés autour des deux rives de la rivière fait de Vichy aujourd'hui un exemple singulier d'agglomération au sein de laquelle une rivière joue un rôle paysager des plus importants. Ces espaces historiques, illustrations de l'urbanisme thermal, ont été protégés par la politique des sites de l'État à partir de 1982 pour anticiper les développements urbains potentiels notamment sur la rive gauche. Si ces espaces ont été préservés, beaucoup de transformations très visibles ont eu cours en limite de ces zones vertes sur Bellerive, le long de l'axe routier de contournement de l'agglomération : lotissements sur les coteaux et implantations commerciales le long de l'axe, installant un rapport visuel direct entre une ceinture d'équipements de loisirs et une ceinture périurbaine plus banale.

4.3 LES ALIGNEMENTS BOISÉS LE LONG DES ROUTES : RN7 - RN9

Ces alignements encore très présents, qui participent de l'atmosphère propre à ces routes (mythe cinématographique de la RN7...), sont parfois encore menacés par les interventions d'aménagement routier ou le développement de l'urbanisation.

4.4 LA NATIONALE 9, UNE ROUTE PANORAMIQUE DE DÉCOUVERTE DU VAL D'ALLIER

Entre Moulins et Vichy, l'ex Route Nationale 9 (maintenant route départementale 2009) longe la rive gauche de l'Allier en la surplombant reliant des points de vue dont le plus célèbre est celui de l'église de Châtel-de-Neuvre.

4.5 LE PONT BOUTIRON DE VICHY

Le pont a été conçu par l'ingénieur Freyssinet, rendu célèbre par les principes de construction qu'il a mis en oeuvre, au point que cha-



L'Allier depuis le pont du Veudre

cune de ses oeuvres est aujourd'hui appelé pont Freyssinet. (cf. *Grandes composantes des paysages : Ponts historiques et histoires de ponts*)

4.6 LA CITÉ DES CHEMINOTS DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Saint-Germain-des-Fossés est un *nœud ferroviaire*. Sa Cité des Cheminots est célèbre. En 1920, la cité est choisie pour accueillir le Congrès Fédéral Socialiste de l'Allier et préparer le premier Congrès National d'après-guerre. Marx Dormoy, futur ministre du front populaire et originaire de Montluçon, jeune militant, y est présent. La cité est aujourd'hui un vestige d'une forme d'aménagement des quartiers ouvriers et de l'urbanisme social du début du siècle. Une rue unique dessert l'ensemble des petits bâtiments de trois types: onze maisons jumelées à deux niveaux, huit petits immeubles collectifs à deux et à trois niveaux... La rue dessine un rectangle avant de se reconnecter à la route principale, de telle manière que les espaces collectifs se retrouvent au centre de la cité. Aujourd'hui, c'est une grande pelouse. Au centre, une aire de jeu pour enfant est entourée d'une haie opaque de conifères. Les maisons jumelles ont des jardins potagers. Entre les immeubles, des plantations d'arbres. Sur les arrières, on trouve des

cordelettes pour étendre le linge. Sur la façade d'un bâtiment « public » à l'entrée de la cité, une inscription : CGT.

4.7 LE POINT DE VUE DE L'ÉGLISE DE CHÂTEL-DE-NEUVRE

Près de l'église, un belvédère est aménagé pour une vue panoramique sur le Val d'Allier du Sud de Moulins. De ce point de vue localement célèbre, on embrasse la plaine alluviale de l'Allier et d'un regard la Réserve Naturelle du Val d'Allier créée en 1994. (cf. Marlin C., Pernet A., *Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département de l'Allier*, DIREN Auvergne, décembre 2005)

4.8 LE POINT DE VUE DEPUIS LA LOCATERIE D'EMBRAUD (LA CHAVANÉE), VERS LE VEUDRE

On entre à la ferme d'Embraud par une barrière de quatre mètres de long faite du tronc brut d'un arbre. Deux masses en béton font contrepoids au niveau du pivot pour la manœuvrer aisément. Un panneau *Embraud* supporté par deux piquets de bois indique le chemin encadré de deux *bouchures* bien taillées. Dans un pré, un petit groupe de vaches étendues sous un grand chêne isolé. Le chemin mène à deux corps d'une ferme réhabilitée. Près de la ferme,

de vieux arbres fruitiers sont soutenus par des piquets de bois. Sur un mur pignon, un escalier en bois permet d'accéder aux combles. Sous l'escalier, des cabanes à oiseaux ont été installées au bord d'un lierre. Un peu plus loin, une mare sous un bosquet. Des billes de bois sont entreposées sous un alignement de grands arbres. Une scène de spectacle a été construite en haut d'un champ. La vue sur le val d'Allier et l'Allier qui coule en contrebas est panoramique.

La locaterie d'Embraud a été achetée et restaurée par l'association *La Chavannée* il y a plus de vingt ans. L'habitation accueille des expositions et des éléments d'un intérieur traditionnel paysan du 19^e siècle. Des fêtes et spectacles se déroulent au cours de l'année à la ferme. L'association a restauré de vieux bateaux de l'Allier : toues et futreaux. L'une des fêtes est l'occasion de les revoir naviguer sur la rivière et de se remémorer l'histoire de la batellerie locale abandonnée.

4.9 LE POINT DE VUE SUR LA PLAINE ALLUVIALE DE L'ALLIER DEPUIS LA FORTERESSE DE BILLY

Depuis le château de Billy, le point de vue offre une vision de l'exploitation agro-industrielle de la plaine alluviale de l'Allier : grandes monocultures, gravières, cimenteries. (cf. Marlin

8.01

C., Pernet A., *Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département de l'Allier*, Diren Auvergne, décembre 2005)

4.10 LE POINT DE VUE DEPUIS LA TERRASSE DE PONT-DU-CHÂTEAU

Le bourg de Pont-du-Château domine en fa-laise l'Allier. La vue panoramique s'étend sur les développements urbains et périurbains de la plaine en contrebas. (cf. Marlin C., Pernet A., *Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département de l'Allier*, Diren Auvergne, décembre 2005)

4.11 LE HLM À CIGOGNES

(Après le Veudre, sur la D101 en direction d'Aubigny)

Du vieux chêne isolé, relique du bocage au milieu d'un grand pré, décolle une cigogne. Elle se dirige vers la ripisylve au fond du pré. Dans certains des grands arbres, plusieurs nids ont été construits par les cigognes à tous les étages. L'endroit est connu des ornithologues. La cigogne regagne du terrain en France.

4.12 L'ÉTANG RECOLONISÉ DE BEAUREGARD PRÈS DU VEUDRE

L'étang de Beauregard est situé au milieu de prairies et de bois à côté de la rivière Allier. Il a été inventorié comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique). Ses milieux très diversifiés sont accueillants pour la Cistude d'Europe. La partie est de l'Allier, autour du Val d'Allier et de la Sologne Bourbonnaise, est la seule zone auvergnate où la Cistude est présente. La tortue y est encore considérée comme rare. L'étang n'avait pas été curé durant longtemps. Une végétation l'a recolonisé. Après avoir été vidé en 2007, il s'est enfriché.

4.13 DES PRÉS PEU ORDINAIRES

(Au niveau d'Aubigny, au lieu-dit Le Mathé)

Une propriété agricole de cinq hectares de prairies et de friches va être placée en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de l'Allier. L'endroit, en apparence, paraît très ordinaire : un grand pré bordé d'une haie et de bois en friche, traversé par une ligne électrique. La zone ne fait pas partie du réseau de

sites Natura 2000. Elle a échappé à tous les systèmes de recensement des milieux et habitats naturels d'importance. Elle est passée entre les mailles du filet du fait de son caractère apparemment très ordinaire. Pourtant, en y regardant bien, il s'y trouve rassemblés sur un espace réduit tous les milieux naturels emblématiques de l'Allier : une zone de prairie sèche au sommet d'une butte, une zone de prairie humide, une rare tourbière de plaine... On peut y voir dans une zone humide de touradons et de sphaignes des pieds de Drosera à feuille ronde, habituellement très présente en altitude. C'est une des dernières stations de plaine pour cette plante carnivore. La Drosera rotundifolia est indicatrice des zones à eau très pure. Elle est protégée au niveau national. Elle est accompagnée de Potamogeton x nitens.

Le Conseil Général investit dans certains travaux d'aménagement et de gestion très simples. En accord avec l'agriculteur, un plateau léger a été installé sous un bosquet pour permettre l'accès à la tourbière en traversant un petit ruisseau. Des arbustes et arbres de la friche ancienne sous laquelle la tourbière se trouve coincée doivent être retirés pour éviter son assèchement à terme et sa disparition. L'arrachage se fera à la main grâce à un chantier de jeunes. L'entretien se fera de la manière la plus écologique possible. Les bêtes pourront continuer à venir sur la zone mais sous réserve de quelques précautions. Enfin, les haies seront restaurées en poursuivant l'idée d'un *joyau caché au milieu d'un paysage ordinaire*.

4.14 LA MOUSSE ET LES HÊTRES DE LA FORÊT DOMANIALE DES PRIEURÉS BAGNOLET

La forêt domaniale des Prieurés Bagnolet est une forêt de chênes sessiles menée en futaie régulière, qui s'apparente à la forêt de Tronçais. On y trouve, disséminés, quelques vieux hêtres à écorce lisse sur lesquels a été découverte, il y a quelques années, une mousse : Dicranum viride (Dicrane vert). Cette mousse, également présente dans la forêt des Colettes et dans celle des Prieurés Gros-Bois, est rare en France. Il existe donc un enjeu à maintenir et à veiller au renouvellement d'arbres supports (hêtres anciens) dans le cadre de l'exploitation sylvicole. (cf. *Document d'objectifs Natura 2000* disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne)

5. CE QUI A CHANGÉ OU EST EN TRAIN DE CHANGER

L'ARRÊTÉ DE BIOTOPE

Un arrêté de biotope a été signé en 2011 pour protéger les habitats naturels sur l'espace de mobilité de l'Allier. Cette mesure importante touche non seulement la préservation des espèces animales et végétales, mais aussi la qualité des eaux potables du département (cf. *Grandes composantes des paysages : Évolution récente des rapports des hommes à la composante « divagation »*).



Gravière à Saint-Germain des Fossés



Ancienne locaterie en aval du Veurdre

ÉVOLUTION DES COULEURS DE LA CAMPAGNE

Le bocage du Val d'Allier au nord de Moulins subit une forte pression agricole. La tendance dans la campagne du val d'Allier et dans le Bourbonnais est de retourner les terres pour les cultiver. Cette pratique, si elle n'est pas favorable au maintien du bocage (arrachage des arbres et des haies pour pouvoir passer la moissonneuse dans les champs de blé par exemple) introduit dans le bocage des variations de couleurs qu'il n'avait pas jusque là : paille jaune en été, terre nue en hiver, vert plus tendre du printemps, jaune des cultures de Colza. Ces variations ressemblent à celles que l'on peut vivre en plaine de Limagne. L'apparition de la couleur de la terre aux labours en automne donne une toute autre vision de la couleur verte du bocage.

PVR (PARTICIPATION POUR VOIRIES ET RÉSEAUX)

La *Participation pour Voiries et Réseaux*, dite PVR, était pour une commune un mode de financement des infrastructures nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions. Le principe était simple : une délibération municipale «annonçait» qu'une participation pourrait être demandée pour financer les équipements publics permettant l'urbanisation du terrain. La collectivité équipait ensuite les terrains et était remboursée par les pro-

priétaires bénéficiaires au fur et à mesure de l'urbanisation. Le retour financier de la collectivité était lié au rythme de l'urbanisation. Le principe était donc :

- d'une part de favoriser l'urbanisation en ne faisant pas peser entièrement son coût sur les finances des communes mais en le divisant entre les nouveaux occupants ;
- et d'autre part de faire en sorte que les communes, qui font des avances financières avec des perspectives de recouvrement assez lointaines, prévoient largement à l'avance, par planification, leur développement urbain en intégrant ces échéances.

C'est ce processus de financement des voiries et de leurs équipements, issu de la loi habitat et urbanisme du 2 juillet 2003, qui a accompagné l'urbanisation en périphérie des villes et des bourgs, comme sur la zone des coteaux thermophiles au nord-est de Vichy (*cf. Grandes composantes du paysage : L'exemple des buttes thermophiles confrontés à l'urbanisation près de Vichy*). Elle a été abrogée par une loi du 29 décembre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2015.

ANECDOTE DU MAÏS TRANSFORMÉ EN MATÉRIAU DE CONSTRUCTION

Les castors sont de retour. Sur le Redon, affluent de l'Allier, les castors construisent des barrages avec le maïs qu'ils trouvent dans les champs adjacents.

LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS DES VILLES AU BORD DE L'ALLIER : L'EXEMPLE DE PONT-DU-CHÂTEAU SOUS INFLUENCE CLERMONTOISE

L'exemple de Pont-du-Château illustre l'évolution des pratiques d'aménagement pavillonnaire des quarante dernières années. Un indicateur d'évaluation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont consiste à mesurer le nombre d'hectares bâtis ou inversement laissés en zone non construite. La superficie urbanisée de Pont-du-Château a augmenté de plus de 30% ces vingt dernières années. La population a été multipliée par trois depuis les années 1960. C'est le développement le plus important d'urbanisation en Auvergne. Celui de la commune de Cournon, à moins de dix kilomètres, avait été précurseur dans les années 1960/1970. Le développement se fait en zones d'habitat individuel et zones d'activité et impacte fortement l'espace agricole. La vue que l'on a depuis l'arrêt de gare de Pont-du-Château permet de constater le front de l'habitat individuel sur le territoire agricole. Un seul champ au bord d'un grand giratoire sépare aujourd'hui l'extension de l'urbanisation entre Pont-du-Château et Lempdes. Deux zones d'activité font la jonction entre les deux villes. (*cf. ensemble 6.01 - Grande Limagne et plaine des Varennes*)